

⑫

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑲ Numéro de dépôt: **88401297.2**

⑥① Int. Cl.4: **A 63 F 9/10**

⑳ Date de dépôt: **27.05.88**

⑳ Priorité: **05.06.87 FR 8707873**

⑦① Demandeur: **Blitz, Michel**  
**145, avenue de Versailles**  
**F-75016 Paris (FR)**

④③ Date de publication de la demande:  
**21.12.88 Bulletin 88/51**

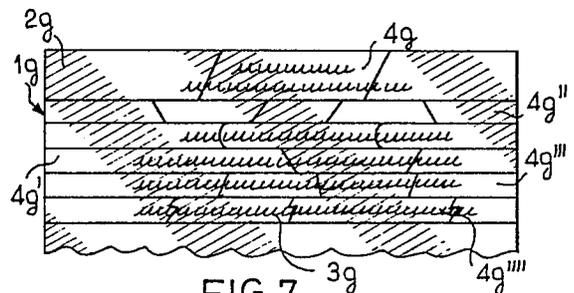
⑦② Inventeur: **Blitz, Michel**  
**145, avenue de Versailles**  
**F-75016 Paris (FR)**

⑥④ Etats contractants désignés:  
**AT BE CH DE ES FR GB IT LI LU NL SE**

⑦④ Mandataire: **Clisci, Serge et al**  
**S.A. FEDIT-LORiot 38 avenue Hoche**  
**F-75008 Paris (FR)**

⑥④ **Puzzle.**

⑥⑦ Le sujet 1g du puzzle est une combinaison d'un texte 3g combiné à un dessin 2g juxtaposé et/ou superposé servant de guide d'assemblage pour le positionnement d'au moins une partie des éléments mobiles constitutifs du puzzle, au moins dans le sens du sujet perpendiculaire aux lignes du texte.



**FIG. 7**

**EP 0 295 992 A1**

## Description

## PUZZLE

La présente invention a pour objet un jeu de patience, couramment dénommé puzzle, composé d'une pluralité d'éléments mobiles de contours complémentaires qu'il faut assembler par juxtaposition pour former un sujet prédéterminé.

Les puzzles jusqu'ici proposés ont pour but la reproduction d'un sujet ornemental dont une représentation complète est généralement fournie au joueur pour le guider dans l'assemblage correct des éléments du puzzle. Ces sujets ne comprennent pas de texte à proprement parler, tout au plus une signature, une référence de copyright ou numérique, un titre.

Il paraît intéressant d'étendre le sujet des puzzles à des textes en constituant un objet principal. Toutefois, un puzzle dont le sujet serait uniquement composé d'un texte présenterait une difficulté considérable pour l'assemblage de ses éléments, du fait de la monotonie d'aspect des lignes de texte et de la répétition de certains mots, surtout des articles et des conjonctions, en l'absence d'un modèle. Mais la fourniture au joueur d'un modèle du texte à reproduire retirerait presque tout l'intérêt d'un jeu qui serait par ailleurs, dépourvu de tout attrait esthétique. De plus, les découpes habituelles des éléments de puzzle jusqu'ici commercialisés, de formes contournées, se prêtent mal au découpage d'un texte à lignes parallèles, et à la lecture du texte reconstitué par assemblage des éléments, par suite des déformations, voire de l'usure de l'impression en bordure des éléments.

L'invention a notamment pour but la réalisation de puzzles évitant de tels inconvénients, elle permet en outre une fabrication à bon marché et la réalisation de puzzles constituant des jeux éducatifs.

L'invention a pour objet un puzzle caractérisé en ce que les nombreux éléments mobiles qu'il comprend forment, après assemblage correct, un sujet comportant un texte, combiné à un dessin juxtaposé et/ou superposé, servant de guide pour le positionnement d'au moins une partie des éléments, au moins dans le sens du sujet perpendiculaire aux lignes du texte.

Un tel puzzle peut comprendre en outre, une représentation du dessin du sujet, sans texte, servant de modèle pour l'assemblage des éléments.

Les éléments d'un tel puzzle sont avantageusement constitués par des tronçons allongés dont les grands côtés sont parallèles aux lignes du texte et les petits côtés sont courbes, ou rectilignes, perpendiculaires ou inclinés par rapport aux grands côtés, ou en ligne brisée, de forme complémentaire des petits côtés des éléments adjacents ou des limites du sujet lors de l'assemblage.

Le dessin peut recouvrir la totalité du sujet ou être limité à au moins une zone partielle verticale du sujet et ne figure au moins partiellement que sur les éléments à assembler pour constituer cette zone, les autres éléments étant dépourvus de dessin.

Suivant un mode de réalisation pratique, les éléments comportant une partie du texte, avec ou

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

sans partie du dessin, ont une largeur, entre côtés parallèles, correspondant à au moins un espace entre deux milieux d'interlignes.

Le texte peut être entouré par le dessin et les éléments en bordure latérale du texte comprennent à la fois une partie du texte et du dessin.

Le dessin peut être constitué, au moins partiellement, par au moins une lettre enluminée de chaque ligne de texte, s'étendant au moins partiellement sur deux éléments adjacents.

Egalement, le dessin peut être constitué au moins en partie, par une coloration au moins partielle de chaque élément, de couleur différente pour chaque rangée, ou groupe de rangées, d'éléments perpendiculaire aux lignes du texte.

Chaque élément du puzzle peut être bordé par un liséré coloré distinctif de sa localisation verticale dans l'assemblage.

Les éléments du puzzle peuvent être économiquement constitués par des tronçons de ruban, papier, carton, ou matière plastique, de préférence de longueurs diverses adaptées aux mots du texte.

Suivant un mode de réalisation bon marché, les éléments sont prélevés par l'utilisateur avant assemblage, dans des feuilles sur lesquelles ils sont imprimés et délimités en ordre dispersé, et éventuellement partiellement prédécoupés.

De tels éléments peuvent être avantageusement autocollants et, de préférence, repositionnables, afin de faciliter leur maniement par le joueur.

Suivant une variante, les éléments sont imprimés sur chaque face, et le support est transparent, les éléments assemblés formant ainsi deux sujets à texte ornementé visibles respectivement au recto et à travers le verso du support.

Le dessin peut être une illustration du texte du sujet. Il peut par exemple représenter un végétal, un animal, une machine, un paysage, une carte géographique, un monument, un individu, décrit par le texte associé.

Dans un but pédagogique, il est avantageux qu'une partie au moins de ses éléments concernent des parties du texte de caractère spécifique sélectionné, notamment grammatical, syntaxique, phonétique, lexicologique, sémantique, stylistique, poétique, ces éléments étant repérés, par catégorie, par une marque distinctive colorée ou graphique.

La compréhension de l'invention pourra être facilitée par l'examen et la description des dessins annexés qui illustrent quelques exemples de modes de réalisation de l'invention parmi ses nombreuses variantes et adaptations accessibles à l'homme de l'Art.

Sur ces dessins, les parties correspondantes sont désignées par les mêmes références numériques, éventuellement affectées d'un indice alphabétique avec ou sans signe, et les échelles et dimensions respectives n'ont pas été respectées pour plus de clarté.

La figure 1 est une vue schématique d'un premier sujet 1a réalisé par assemblage des

éléments juxtaposés d'un puzzle suivant l'invention. Les limites jointives des éléments n'ont pas été représentées dans un but de simplification. Le dessin 2a couvre la totalité du texte 3a.

La figure 2 est une vue analogue à celle de la figure 1, d'un deuxième sujet 1b où le dessin 2b entoure seulement le texte 3b.

La figure 3 est une vue, analogue aux précédentes, d'un troisième sujet 1c où le dessin 2c est limité à une zone verticale, à gauche du texte 3c.

La figure 4 est une vue, analogue à celle de la figure 3, d'un quatrième sujet 1d, où le dessin 2d est limité à une zone verticale, à droite du texte 3d.

La figure 5 est une vue, analogue à celle des figures 3 et 4, d'un cinquième sujet 1e, où le dessin 2e est limité à une zone verticale, dans la partie médiane du texte 3e.

La figure 6 est une vue schématique d'un modèle 1f servant de guide d'assemblage des éléments du puzzle pour la construction du sujet 1e, de la figure 5, et n'en comportant que la représentation du dessin 2e, sans le texte 3e.

La figure 7 est une vue schématique d'un sixième sujet 1g, où le dessin 2g est limité à des bandes parallèles striant obliquement le texte 3g. Les limites jointives des éléments assemblés sont indiquées.

La figure 8 est une vue analogue à celle de la figure 7, d'un septième sujet 1h, où le dessin 2h est constitué par une bordure colorée de chaque élément, distinctive de sa situation horizontale dans le sujet.

La figure 9, est une vue schématique d'une feuille sur laquelle sont imprimés, en désordre, des éléments 4j de puzzle, à détacher avant assemblage.

La figure 10 est une vue analogue à celle de la figure 9, d'une variante dans laquelle les éléments 4j de puzzle sont imprimés en ligne à la suite les uns des autres mais dans un ordre différent de celui du texte à former par un assemblage correct.

Le dessin 2 a été schématisé sur les figures 1 à 6 par une ligne sinueuse et par des hachures sur la figure 7, mais il peut représenter, bien entendu, n'importe quel décor abstrait ou non. Sur la figure 8, le dessin a été seulement schématisé par un encadrement, partiel ou non, de teinte accentuée pour les éléments 4h situés à gauche du sujet, de teinte claire pour les éléments 4h' du centre du sujet, et de teinte peu accentuée pour les éléments 4h'' situés à droite du sujet. Bien entendu les teintes peuvent différer d'une catégorie à l'autre d'éléments, en couleur ou en intensité.

Sur les figures 3 et 4, le dessin comprend également des lettres enluminées 2c' et 2d' respectivement, chevauchant avantageusement mais pas nécessairement deux éléments superposés.

Les éléments du puzzle peuvent comporter chacun une partie du dessin et des fragments de deux lignes superposées, ou plus, comme l'élément 4g de la figure 7, ou d'une seule ligne de texte comme les éléments 4g', ou pas de texte du tout,

comme les éléments 4g'' de la figure 7, ou pas de dessin du tout comme les éléments 4g'''.

Les jonctions latérales des tronçons de bande constituant les éléments du puzzle peuvent avoir une découpe rectiligne, perpendiculaire aux côtés longs, comme l'élément 4h de la figure 8, ou inclinée (élément 4g, figure 7), ou sinusoïdale (élément 4h'', figure 8), ou en ligne brisée (élément 4g''', figure 7). Les découpes peuvent être similaires à chaque extrémité du tronçon (élément 4g figure 7) ou différentes (élément 4g''' figure 7).

Il est facile d'imaginer d'autres variantes dans le cadre de l'invention suivant le but plus ou moins prééminent d'amusement, ou de curiosité, ou pédagogique, en fonction du dessin, ornemental ou fonctionnel, et du texte, littéraire, descriptif, ou poétique. L'invention se prête notamment bien aux sujets constitués par des reproductions de documents historiques enluminés et ornements.

Suivant une variante, les éléments du puzzle sont constitués, au moins en partie, par un matériau magnétique, ou magnétisable, et sont appliqués pour leur assemblage sur un support magnétique, ou magnétisable, suivant la technique connue des tableaux magnétiques.

## Revendications

1. Jeu de puzzle, caractérisé en ce qu'il comprend des éléments (4) mobiles constitués par des tronçons allongés dont les grands côtés sont parallèles aux lignes d'un texte de plusieurs lignes (3), faisant partie du sujet à reconstituer par assemblage des éléments, les petits côtés des éléments étant courbes, (4h''), ou rectilignes, perpendiculaires (4h) ou inclinés (4g) par rapport aux grands côtés, ou en ligne brisée (4g'''), de forme complémentaire des petits côtés des éléments adjacents ou des limites du sujet lors de l'assemblage, les éléments (4) comportant une partie du texte, ayant une largeur, entre côtés parallèles, correspondant à au moins un espace entre deux milieux d'interlignes, les éléments (4j) étant de longueurs diverses adaptées aux mots du texte.

2. Jeu de puzzle, suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les éléments (4i, 4j) sont constitués par des tronçons de ruban de papier, de carton, ou de matière plastique, à fixer sur un support, prélevés par l'utilisateur avant assemblage, dans des feuilles sur lesquelles ils sont imprimés et délimités en ordre dispersé, et éventuellement partiellement pré-découpés.

3. Jeu de puzzle, suivant la revendication 2, caractérisé en ce que les éléments sont autocollants, de préférence repositionnables.

4. Jeu de puzzle, suivant l'une des revendications 2 et 3, caractérisé en ce que les éléments sont imprimés sur chaque face, et le support est transparent, les éléments assemblés for-

mant ainsi deux sujets à texte ornementé visibles respectivement au recto et à travers le verso du support.

5. Jeu de puzzle, suivant l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les nombreux éléments mobiles qu'il comprend forment, après assemblage correct, un sujet (1) comportant un texte (3) combiné à un dessin (2), juxtaposé et/ou superposé, servant de guide pour le positionnement d'au moins une partie des éléments (4), au moins dans le sens du sujet perpendiculaire aux lignes du texte, les éléments mobiles étant constitués de tronçons allongés dont les grands côtés sont parallèles aux lignes du texte et délimités à chaque extrémité par une découpe complémentaire des tronçons adjacents, ou du cadre du sujet, servant de guide au positionnement des éléments mobiles dans le sens du sujet parallèle aux lignes du texte, le dessin (2c) pouvant notamment être limité à au moins une zone partielle verticale du sujet ou entourant le texte, et ne figurer au moins partiellement que sur les éléments (4) à assembler pour constituer cette zone, les autres éléments étant dépourvus de dessin.

6. Jeu de puzzle, suivant la revendication 5, caractérisé en ce qu'il comprend également un support illustré par une représentation du dessin (2e) du sujet (1f), sans texte, servant de modèle et de guide pour l'assemblage des éléments.

7. Jeu de puzzle, suivant l'une des revendications 5 et 6, caractérisé en ce que certains de ses éléments présentent au moins partiellement une coloration de couleur différente pour chaque rangée, ou groupe de rangées, d'éléments (4h) perpendiculaire aux lignes du texte.

8. Jeu de puzzle, suivant la revendication 7, caractérisé en ce que chaque élément (4h) est bordé par un liseré coloré distinctif de sa localisation verticale dans l'assemblage.

45

50

55

60

65

4

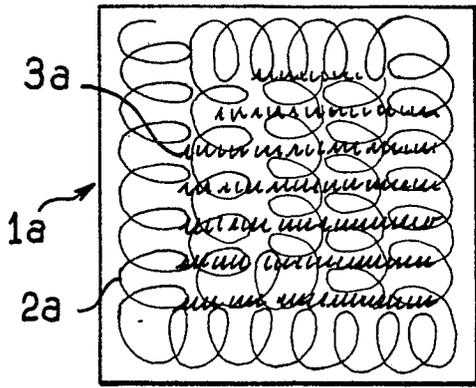


FIG. 1

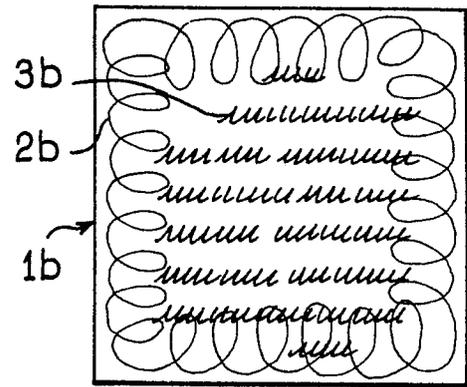


FIG. 2

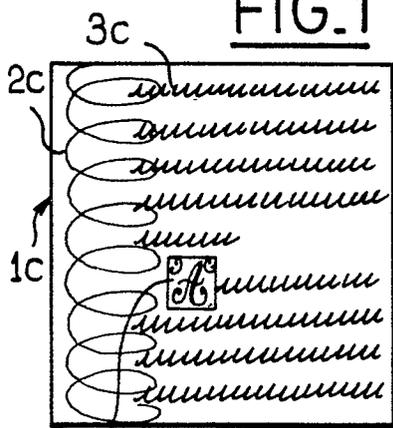


FIG. 3

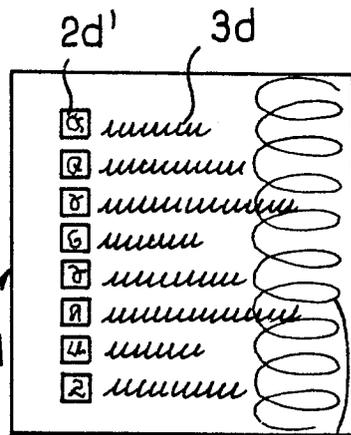


FIG. 4

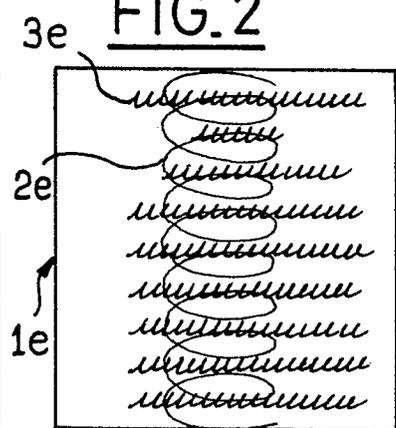


FIG. 5

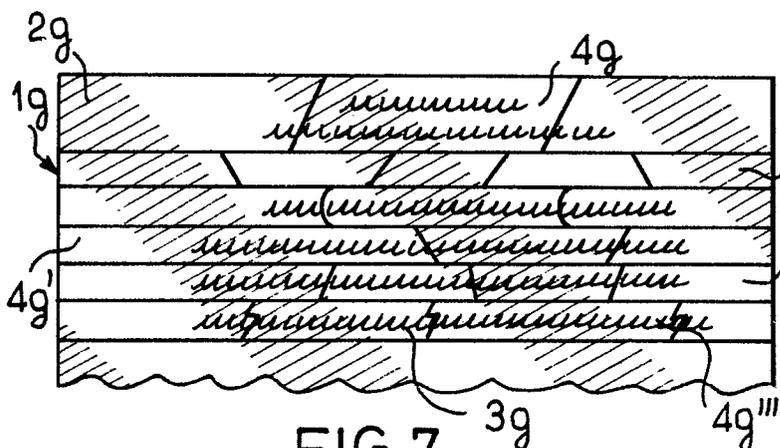


FIG. 7

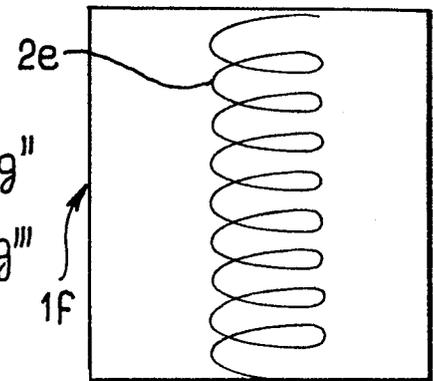


FIG. 6

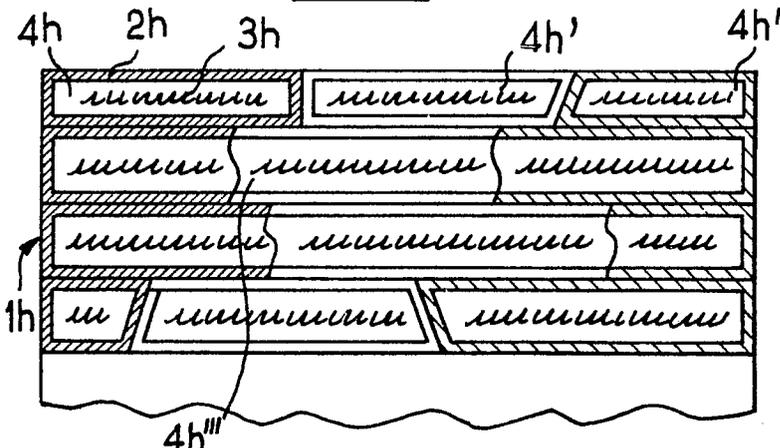


FIG. 8

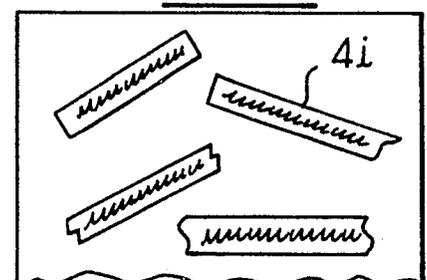


FIG. 9

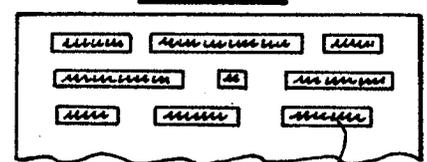


FIG. 10



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
Y	US-A-4 044 476 (MARSH) * Colonne 5, lignes 47-56; colonne 8, lignes 33-38; figures *	1-8	A 63 F 9/10
Y	FR-A- 824 268 (BORNATOWICZ) * Résumé; figures *	1-8	
Y	FR-A-2 538 709 (GINER) * Page 3, lignes 33-37 *	2,3	
Y	FR-A-2 373 309 (LEBEL) * Page 2, lignes 22-26 *	4	
Y	GB-A- 685 699 (HADRILL) * Page 2, lignes 55-63; figure 1 *	5	
Y	FR-A-1 166 195 (PONSARD) * Colonne de gauche, lignes 27-35; figure 1 *	6	
A	FR-A- 538 101 (S.A. DE L'IMPRIMERIE PROVENCALE) * Lignes 17-37; figure *	1,5,6	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
A	GB-A-2 063 078 (BIRD) * Page 1, lignes 88-111; page 2, lignes 33-34; figures *	1-8	A 63 F
A	GB-A-1 242 779 (WAYLAND) * Page 1, lignes 27-33; figure *	1,5,6	
A	GB-A-2 058 584 (GODFREY)		
A	GB-A-2 119 663 (BERMAN)		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 12-09-1988	Examineur GLAS J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			